

AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

● Renseignements relatifs au service :

1/ Mission principale :

- Assurer la tranquillité, la salubrité et la sécurité des biens et des personnes.
- Organiser les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des actes délictueux et contraventionnels.
- Appliquer les prérogatives du Maire en matière de police.
- Développer une relation de proximité avec la population.

2/ Composition :

- 1 responsable de service (catégorie B),
 - 1 secrétaire (catégorie C)
 - 2 brigades de roulement Matin/Après-Midi, chaque brigade Alpha et Bravo étant composée de 7 à 8 agents (catégorie C) dont : 1 chef de brigade, 1 adjoint au chef de brigade et 5 à 6 APM
 - 1 brigade de Nuit, brigade étant composée de 7 à 8 agents (catégorie C) dont : 1 chef de brigade, 1 adjoint au chef de brigade et 5 à 6 APM
 - 1 brigade de Journée, Brigade Stationnement, Proximité et Environnement, composé d'une unité Ilotage et une unité Stationnement/Environnement : 2 APM et 4 à 8 ASVP (catégorie C) dont : 1 chef de brigade, 1 adjoint au chef de brigade
 - 1 brigade opérateur vidéo-protection 3 à 4 opérateurs vidéo (catégorie C)
- #### 3/ Positionnement hiérarchique du poste dans l'organigramme du service :
- Sous l'autorité du Chef de brigade ou de son adjoint.

● Mission(s) du poste :

- faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement
- Sécuriser les abords des établissements scolaires, des bâtiments communaux
- faire respecter la réglementation en matière de salubrité
- Participe aux missions de proximités

● Activités :

- Rédige des procès-verbaux de contravention, des rapports
- Surveille le stationnement
- Surveille entrées et sorties d'école
- Dialogue avec les administrés
- Tache administrative au sein du poste

● Compétences et aptitudes requises :

1/ Compétences techniques :

- Savoir analyser des situations et rendre compte
- Maîtriser les techniques rédactionnelles
- Maîtriser l'utilisation des logiciels de bureautique, du logiciel « MUNICIPAL », du logiciel de Vidéo-protection

2/ Connaissances :

- Connaître la réglementation en matière de pouvoir de police municipale, de vidéo protection, de prérogatives du Maire en matière de police
- Connaître la législation : code pénal, procédure pénale, code de la route, code de la santé

publique, code de l'urbanisme ...dans le cadre de sa fonction d'ASVP

3/ Qualités :

- Rigueur administrative
- Maîtrise de soi
- Respect hiérarchique
- Disponibilité et capacité d'écoute

● **Spécificités :**

1/ Conditions d'exercice :

- Rythme de travail variable en fonction des événements et horaires irréguliers (nuits, week-ends, jours fériés.)
- Travail au poste de police et sur voie publique
- Exercice soumis aux conditions réglementaires d'assermentation, d'agrément et de formation

2/ Cadre d'emplois :

Agent technique ou administratif (cat. C)

3/ Diplôme requis :

- Aucun

4/ Moyens :

- Matériels bureautiques, dont le logiciel MUNICIPAL
- Moyens de communication, de transmission radio, de télésurveillance et vidéo protection
- Port de l'uniforme.